

Le livre pour la jeunesse africaine



Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 179 du Lundi 28 Septembre 2020

Message SBEE COVID-19



RENTRÉE 2020-2021

P-6

Les écoles s'ouvrent sous fond de Covid

(Talon rassure, Anselme Amoussou de la CSA-BENIN inquiet pour les Pré-Insérés, leur fédération aussi)



Bonne
Rentrée
2020-2021
à toutes et à tous



Politique

P.10

L'UDBN célèbre la femme militante

Patrice Talon dans Jeune Afrique

P.3

« A l'heure où je parle, ma décision est prise »

Nouveau spectacle de danse et de percussion

Agoogbé des Pépit'Arts présenté au public

P.7

Jeune chambre Internationale Abomey-calavi Dia-

5 nouveaux membres prêtent serment

P.2

Fête du sport au Bénin

Le Fndajsl et le Cnos-Ben exposent les contributions du sport au développement et la paix

P.9

LOLO
ANDOCHÉ
PRE-F-PORTÉ

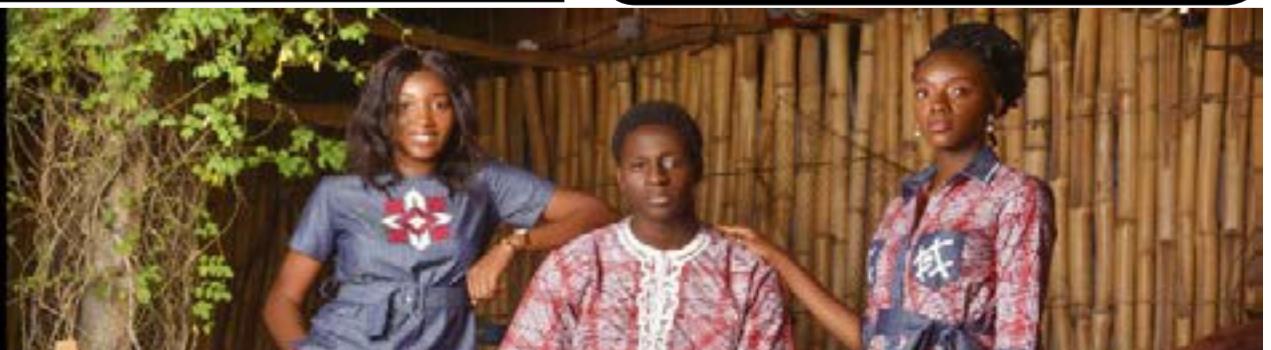


Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

0229 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

PRÉSIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE : JOSEPH DJOGBÉNOU À L'ÉPREUVE D'UNE FONCTION QUI ÉLÈVE, USE, DÉCHOIT... ET UN JOUR, RÉHABILITE

À la tête de l'institution vedette de l'arsenal juridico-politique de notre pays, la Cour Constitutionnelle, le professeur Joseph DJOGBÉNOU est en proie, de façon récurrente, à des attaques croisées de compatriotes de profils divers: juristes, acteurs politiques, activistes des réseaux sociaux... On a souvent pris le soin de rappeler, de façon insidieuse, qu'il était l'avocat «personnel» du Chef de l'État et son ancien ministre.

Et lorsque cela n'a pas suffi pour mettre en doute la possible objectivité des décisions rendues, on a voulu opposer aux arrêts de la Cour qu'il préside, les positions sociales et politiques défendues par cet ancien enseignant, du temps où il exerçait au barreau ou était membre de la société civile. Mais qui mieux qu'un avocat de son talent, lui-même, ce passionné de l'art discursif, pour défendre le Professeur Djogbénou ?

Ironie du sort, une allégorie animalière rapporte que le toucan avait pris le pari de creuser, de son bec féroce, une sépulture dans le rocher, pour honorer la mémoire de sa mère. Voilà qu'au décès de sa génitrice, le brave oiseau se prend un abcès au bec ! Ainsi en est-il de Joseph Djogbénou, comme d'ailleurs de tout occupant d'un siège au sein cette institution exceptionnellement restituée par la périphrase «Cour des Sages». En offrant aux membres de la Cour Constitutionnelle, le privilège de l'inamovibilité et de l'irrévocabilité qui les protège contre la tentation du chantage politique, la loi assurait de façon corrélatrice les occupants de cette exigeante charge à des incompatibilités professionnelles, mais plus particulièrement, les soumet à l'obligation de réserve. Dans certaines charges, en certaines circonstances, le silence est la vertu du sage; et aux prédecesseurs du Professeur Djogbénou qui auront essuyé, eux aussi, les mêmes états de râle, les mêmes attaques, de nombreuses pierres jetées durant leur charge, révèlent avec le temps qui fuit, leur inconsistance, l'extrême sévérité de l'opinion à l'égard des Sages en exercice, et la repentance tardive, et souvent silencieuse, de l'opinion à leur sujet. Nous avions battu les pavés et crié « *Élisabeth POGNON*, Héloù ééééh ! », la soupçonnant d'avoir trafiqué les résultats de la présidentielle de 1996.

Nous avions maudit Conceptia OUINSOU; tout spécifiquement, quand elle eut validé un processus en lequel nombre d'entre nous voyaient un inopportun match amical entre Mathieu KÉRÉKOU et Bruno AMOUSSOU. Nous avions enragé à l'encontre de Me Robert DOSOU qui nous avions baptisé «fabricant de K.O» en 2011. Ensuite, arriva en 2013 Théodore HOLO, précédé d'une respectable aura de cadre droit et de constitutionnaliste réputé. Il ne fit pourtant point exception au désamour vis-à-vis de l'occupant de son siège; et singulièrement, la fameuse décision stipulant que 39 ans + 1 jour équivalaient déjà à quarante (40) ans, aura fait dégainer à boulets rouges, et sans ménagement, à son encontre, nous faisant traiter sans nuance la juridiction qu'il présidait de Cour des Miracles. Aujourd'hui, dans le feu de l'action et sous les feux de la rampe, Me Joseph Djogbénou a essuyé les rafales nourries d'acteurs politiques, de juristes... et surtout d'activistes des réseaux sociaux pour diverses raisons qu'il pourrait être utile, ultérieurement, de dérypter. Parallèlement et paradoxalement, tous les prédecesseurs de ce professeur de droit privé, jadis décriés en plein exercice de leur fonction de Sages, apparaissent aujourd'hui réhabilités, sans coup férir, comme les tenants, en leur temps incompris, d'un beau flambeau aujourd'hui menacé, s'entend-on dire, par le mandat de Maître Djogbénou. Comme on peut le voir, être porté à la tête de la Cour Constitutionnelle est une fonction qui élève et anoblit l'heureux élu; mais ensuite l'use, et progressivement déchoit, au fil de l'exercice de son ingrat office, faisant de lui et de ses co-équipiers des pestiférés que pourtant demain, l'opinion qui les aura méprisés, se fera le devoir de réhabiliter.

Les exemples ci-devant évoqués édifient à suffisance.

Le péché originel de Me Djogbénou et de ses collègues Sages semble bien être de nous avoir dessaisis, dès les premières semaines de leur mandat, de ce doux et confortable droit d'entrer en grève sans craindre, ni de perdre son travail, ni même de perdre, dans la proportion des heures de débrayage, le salaire non dû au travail que nous n'aurons pas fait. Quand un homme est bousculé dans sa zone de confort, il se brague. C'est une réaction humaine. Mais demain, quand Me Djogbénou aura passé le témoin et que le temps aura fait son œuvre, on remarquera qu'en son temps, et grâce à quelques unes des décisions décriées de la mandature qu'il aura présidée, nos enfants auront recommencé à avoir des calendriers scolaires paisibles; et que les personnes malades qui se rendent dans nos hôpitaux, pour les soins de santé, auront cessé de risquer de se voir abandonnées et livrées entre les griffes de la mort, parce que l'agent-soignant serait en grève. Cet élève qui a désormais une année scolaire pleine et ce patient qu'on ne laisse plus mourir sur le carreau, si ce n'est pas nous, c'est un proche: un fils, une fille, un parent, un ami, une connaissance... C'est pour cela que je ne suis pas surpris de voir le professeur Djogbénou malmené aujourd'hui par l'opinion; l'ayant d'ailleurs quelquefois titillé, moi-même.

C'est aussi pour cela que je ne suis pas surpris non plus de voir demain, réhabilité et célébré, de même que ses pairs de cette mandature qui court, par nous tous qui leur aurons jeté des pierres, pour n'avoir pas pris le temps patient de méditer les impacts sociaux et humanistes de leur belle action républicaine.

Constantin AMOUSSOU

Jeune chambre Internationale Abomey-calavi Diamant 5 nouveaux membres prêtent serment



La jeune chambre Internationale Abomey calavi Diamant a organisé ce samedi 26 septembre 2020 une assemblée générale extraordinaire débouchée sur l'accueil de nouveaux membres. Ils étaient au total 5 membres à faire officiellement leur entrée dans la grande famille des jeunes leaders et entrepreneurs de la Jeune chambre Internationale d'Abomey calavi Diamant. À travers une cérémonie de prestation de serment tenue dans la salle de conférence de Happy Sciences à Abomey-calavi et parrainnée par le Docteur Ma-

thias AHOMMADEGBE, cette promotion surnommée «Sirius» a prononcé le << Je le jure >> solennel devant parents, amis et des membres d'organisations locales de la JCI. Par cette acceptation, les membres de ladite promotion parrainée par le Past Président Joël DJEGO témoignent de leur engagement à respecter et servir la JCI et son idéologie. Prenant la parole, le représentant des nouveaux membres, Eloi AGOSSA a réaffirmé l'engagement et toute la gratitude de ses pairs, de même que leur fierté d'appartenir au grand réseau des jeunes leaders

que constitue la JCI. Odilon ADJOVI, Président de la JCI Abomey calavi Diamant, pour sa part a d'abord témoigné sa reconnaissance à Dieu, maître de tout temps grâce à qui la cérémonie s'est tenue. Il a par la suite exporté les nouveaux membres à s'investir pour l'avancée de leur cause commune. Une exhortation reprise par le parrain, Joël DJEGO qui, ému de cet honneur à lui faire, a promis jouer convenablement le rôle qui est le sien pour ensemble avec ces filleuls, marquer positivement la JCI Abomey-calavi Diamant. La cérémonie a été rehaussée par la présence de la présidente nationale de la JCI, Yesidatou AMINOU. Elle a connue également la remise de bourses universitaires aux nouveaux bacheliers de la zone d'impact de la jeune chambre Internationale Abomey-calavi Diamant. E.C.O



Casse sur les installations de la SBEE devant la prison civile de Cotonou

Jacques PARADIS se désole et appelle l'entreprise au respect des mesures prises



Dans le cadre des travaux d'aménagement urbain en cours devant la prison civile de Cotonou, l'entreprise chinoise HNRB a pioché et sectionné un câble électrique haute tension de 63 Kv plongeant du coup tout Cotonou centre dans le noir ce samedi 26 septembre 2020.

Informé, le Directeur Général de la SBEE Jacques PARADIS s'est dépêché sur les lieux accompagné du Directeur de la production et des mouvements d'énergie,

des cadres du ministère du Cadre de vie ainsi que d'autres techniciens. Le constat est désolant. L'entreprise chinoise HNRB n'a pas respecté les mesures prises lors de la rencontre du lundi 21 septembre 2020 avec les cadres de la SBEE ayant à leur tête le DG/SBEE pour éviter des casses qui créent des désagréments à la clientèle de la société. Visiblement en colère, Jacques PARADIS, appelle à nouveau les entreprises à mettre scrupuleuse-

ment en application les mesures idoines arrêtées de commun accord avec la SBEE.

«Heureusement que nous avons des lignes secours qui nous ont permis de réalimenter Cotonou Centre afin de sortir rapidement les populations du noir. Nous avons ainsi contourné les dégâts mais nous devrons faire une reconfiguration pour passer la pointe de la nuit. Malheureusement, nous serons obligé de faire appel aux experts étrangers pour la réparation de ce câble haute tension de 63 Kv car nous n'avons pas les outils nécessaires sur place pour le faire indique le DPMEER Fortuné SOUDÉ. Ozaire HOKPO, représentant l'entreprise chinoise HNRB a présenté les excuses de l'entreprise à la SBEE ». Nous nous mettons entièrement à la disposition de la SBEE pour la réparation dans un bref délai du câble pioché. Nous allons continuer désormais la fouille de façon manuelle.

Patrice Talon dans Jeune Afrique

« A l'heure où je parle, ma décision est prise »



Visite de travail de la Secrétaire Générale de l'OIF

Louise MUSHIKIWABO célèbre le Bénin, un État membre modèle.



Au deuxième jour de sa visite de travail au Bénin, la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Madame Louise MUSHIKIWABO a été reçue en audience par le Chef de l'Etat, Monsieur Patrice Talon, dans la matinée de ce jeudi 24 septembre 2020, au palais de la Marina.

Introduite au Cabinet présidentiel par M. Aurélien AGBENONCI, ministre béninois des affaires étrangères, la Secrétaire générale de l'OIF a eu un long entretien avec le Président de la République. Cette conversation qualifiée

de très franche par le ministre AGBENONCI a eu pour cœur les relations entre le Bénin et la francophonie mais également un tour d'horizon de la politique nationale et internationale, les questions liées à l'autonomisation des femmes. Très émerveillée par l'exposé du Président Patrice Talon des progrès accomplis par le Bénin ces dernières années et les secrets de ces succès, Madame MUSHIKIWABO a exprimé son bonheur d'échanger avec le Président Talon.

Face à la presse à sa sortie d'audience, la Secrétaire Générale de l'OIF a présenté le Bénin comme un État membre modèle de l'organisation qu'elle dirige. Pour appuyer son appréciation, elle évoque le dynamisme du Bénin au sein de l'OIF à travers sa participation aux missions politiques et aux formations. Cette crédibilité, a-t-elle précisé, vient d'être démontrée par le flux de réponses reçues du Bénin suite à la manifestation d'intérêts relative au fonds COVID

Audience

pour les femmes du secteur informel affectées par la pandémie.

L'autre annonce forte de cet entretien a été révélée par le ministre Aurélien AGBENONCI. Le Bénin prendra sa part du financement en soutenant le Secrétariat du réseau des ministres francophones de la digitalisation et du numérique, une structure innovante.

Après cette audience, Madame MUSHIKIWABO aura des séances de travail avec des ministres. A l'agenda de son séjour figurent également des visites du campus numérique francophone de l'université d'Abomey-Calavi, de l'agence de développement de Sèmè City, et un tour à la cité historique de Ouidah.

La visite de travail au Bénin de la Secrétaire générale de la francophonie prend fin le 25 septembre 2020.

Charlemagne N. YANKOTY, reçu en audience par le Président de la Cour Suprême



Ce jeudi, 24 septembre 2020, dans la matinée, la première autorité de la ville de Porto-Novo, accompagnée de son Chargé de Mission, monsieur Wabi

AMANDANI, a été reçue en audience par son Excellence Ousmane BATOKO, Président de la Cour Suprême du Bénin, en son Cabinet au siège de l'institution à Porto-Novo.

Cette rencontre, qui entre en droite ligne des visites de prise de contact que le Maire Charlemagne N. YANKOTY a entreprises, lui a permis de recevoir de son Excellence le président Ousmane BATOKO des conseils avisés pouvant l'aider à poursuivre convenablement les missions administratives et politiques à la tête de la ville de Porto-Novo. Le président de la

Cour Suprême l'a rassuré quant à son soutien, qui ne lui sera pas marchandé, pour la réussite des actions qu'il engagera avec toute l'équipe municipale pour le développement de la Capitale du Bénin. Le Maire de la ville Porto-Novo, très ému par l'accueil que le Président de la Cour Suprême lui a réservé et la sollicitude dont il a fait preuve à son égard, a vivement remercié ce dernier au nom du Conseil Municipal et en son nom propre.

Service de la Communication - Mairie de Porto-Novo

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Pour assurer une année scolaire saine

«...La première précaution à prendre c'est d'apprendre l'hygiène à l'enfant...» affirme Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON pédiatre des armées



Le lundi 28 septembre c'est la rentrée des classes. Les enfants vont reprendre le chemin de l'école. Quelles sont les précautions à prendre par les parents pour assurer une année scolaire saine à leurs enfants. Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON, pédiatre des armées nous en parle.

1- il y a-t-il des précautions spéciales à prendre par les parents pour que les enfants passent une année scolaire saine? La rentrée est toujours spéciale aussi bien pour les parents que les enfants. Cela entraîne toujours un petit stress pour les

élèves surtout les nouveaux qui en ont un peu plus. Les premières précautions à prendre c'est d'apprendre l'hygiène à l'enfant et même réapprendre au plus grand car l'école est un lieu de promiscuité et il est important que l'enfant sache entretenir son hygiène pour éviter de donner les germes et de ramener d'autres à la maison. Ensuite il est important de recommencer à réguler le sommeil de l'enfant avant la reprise puisqu'il a pris les mauvaises habitudes pendant les congés. Pour nous au bénin il faut s'assurer que les enfants soient déparasités et qu'ils aient fait leur bilan de paludisme pour la traiter avant de commencer

2- Par rapport à l'alimentation des enfants, quels conseils pouvez-vous donner aux parents ?

L'alimentation doit être surtout équilibrée et le plus important contenir des fruits et des légumes. Il faut privilégier les aliments qui ont un index glycé-

mique bas et avoir un apport suffisant en protéines avec le haricot et le jaune d'oeuf et les viandes et poissons.

Les aliments riches en fruits et légumes riche en vitamine C et en magnésium.

Prenez un peu d'antioxydant avec les sardines et les thons

3- Quels conseils avez-vous pour les parents concernant l'hygiène des enfants

Nous pensons qu'il y a 3 sortes d'hygiène pour avoir une bonne scolarité.

C'est l'hygiène corporelle et buccodentaire, l'hygiène sportive et l'hygiène alimentaire.

Sur le plan corporelle et buccodentaire il faut réapprendre le lavage des mains et le respect des gestes Barrières en ce temps de covid auxquels on va associer un entretien du corps et surtout rappeler le brossage des dents après les repas du soir. Dans la matinée il faut s'assurer que l'enfant mange puis se brosse ensuite avant d'aller au cours. Se brosser

avant le petit déjeuner est inutile. La bouche secrète de bonnes bactéries pendant la nuit qu'il faut avaler le matin.

Sur le plan alimentaire le repas du soir doit être léger pour permettre à l'enfant d'être alerte pour réviser ses cours

4- Le déparasitage doit-il se faire automatiquement dans l'année scolaire ou faut-il attendre de sentir le besoin chez l'enfant ? On ne doit pas attendre forcément la rentrée pour déparasiter celui ci est systématique tous les 3 mois. Même chez les personnes adultes. Il faut déparasiter toute la maisonnée pour éviter qu'il y ait des porteurs sains.

5- Certains enfants font le rhume souvent au cours de l'année scolaire, chez certains c'est une forme d'allergie à la poussière de la craie. Que peut faire un parent face à ça ?

C'est une très belle question pour un passionné d'allergologie comme moi. Les rhumes à l'école ne sont pas toujours aller-

giques du fait de la craie. Vous savez chaque enfant a son lot de microbes auxquels son corps est habitué avec lequel il cohabite mais à l'école ils se partagent les microbes et comme ils ne sont habitués à ces nouveaux microbes cela peut leur donner le rhume à répétition. C'est le même processus pour les allergènes. Mais en ce qui concerne la craie il faut juste au début de la rentrée mettre un traitement adapté et mettre l'enfant sensible à la craie au milieu au lieu de la laisser devant. Nous avons toutes les possibilités thérapeutiques pour que l'enfant fasse le moins de crises possible sur le plan allergique et qu'il ait une bonne scolarité.

Merci beaucoup Docteur Entrevue réalisée par Karimath FoumilayoLawani. Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA



La chicha ou encore narguilé est un mélange de tabac et de mélasse qui se fume à l'aide d'une pipe à eau. Il est composée de 25 pour cent de tabac mélangée à de la mélasse et un arôme de fruit qui lui donne ce côté acidule et parfumé qui trompe les fumeurs. Beaucoup pensent que fumer la chicha n'a aucune conséquences mais ils ont tout faux.

1. En fumant la chicha on inhale plus qu'en tirant

sur une cigarette. Une chicha contient beaucoup plus de tabac qu'une cigarette et les séances de chicha peuvent durer des heures 2. La nicotine est présente dans la chicha et la nicotine est à la base de la dépendance c'est-à-dire l'envie permanente et irrésistible de fumer. 3. Le risque de devenir cardiaque et d'avoir des maladies pulmonaires est plus élevé chez les fumeurs. 4. A l'âge adulte ceux qui fument la chicha meurent plus tôt car fumer les expose à plusieurs maladies telles que les cancers de gorge, de bouche, de la vessie et du poumon. 5. Les voies respiratoires n'étant pas préparées pour recevoir de la vapeur, les fumeurs de

chicha déstabilisent leurs poumons. Même s'il est vrai qu'en fumant la chicha la fumée est filtrée par l'eau il faut retenir que l'eau retient à peine la moitié des substances nocives. Celles qui restent sont les plus petites c'est-à-dire qui peuvent pénétrer le plus profondément dans les poumons et causer des dégâts 6. Les fumeurs sont confrontés à des problèmes de peaux dues à la grande exposition de leurs corps à la fumée. Ils subissent un vieillissement rapide de la peau. 7. Les fumeurs de chicha sont exposés à des risques de transmission microbienne. La bouche est l'endroit du corps qui comporte le plus de germes et au cours des séances

de chicha le même embout est utilisé par plusieurs personnes. Cette utilisation commune les expose aux germes comme le virus de la grippe, le corona virus, le virus de l'hépatite active et même au germe de tuberculose.

8. Dans le cas de la chicha le tabagisme passif est très néfaste, les personnes qui sont près des fumeurs sont contaminées par l'air expiré par les fumeurs et par la fumée qui se dégage directement du charbon surtout quand cela se passe dans un endroit pas trop aéré. Les personnes exposées courent les mêmes risques que les fumeurs. 9. Ceux qui fument se fatiguent au moindre effort, au niveau des

adolescents ceci aura pour conséquence la baisse du rendement scolaire. 10.

« Une séance de narguilé (chicha) est presque équivalente à la consommation de 20 à 30 cigarettes » a indiqué Edouard Tursan d'Epaingnet, un responsable de l'OMS (organisation mondiale de santé) à la tribune de la seconde conférence mondiale sur « la Santé ou le tabac ». Karimath Foumilayo LAWA-NI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : Professeur AGODOKPESSI Gildas : Spécialiste des maladies respiratoires, Tabacologue. Professeur agrégé de l'université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Assemblée nationale

Nazaire Sado interpelle le gouvernement sur l'usage de la chicha

Cest à travers une question au gouvernement en date du 21 septembre dernier que le député de la 8ème législature Nazaire Sado interpella sur l'usage de la chicha qui serait selon lui un fléau pour la jeunesse béninoise surtout. Faisant constater que la chicha est à l'origine de nombreuses maladies cardio-vasculaires, respiratoires, digestives et cancéreuses, le représentant du peuple veut savoir notamment les mesures prises pour éradiquer le fléau. L'intégralité de la question du député

Honorable Nazaire SADO, Porto-Novo, le 21 septembre 2020
Député à l'Assemblée Nationale du Bénin
QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT
L'usage de la chicha dans notre pays le Bénin s'est hissé progressivement au rang de fléau, un fléau qui tue en silence la jeunesse de la patrie et qui doit retenir l'attention des autorités au plus haut niveau et être traité comme un problème de santé publique car autant voire plus que la cigarette, la

chicha est à l'origine de nombreuses maladies cardio-vasculaires, respiratoires, digestives et cancéreuses. D'après plusieurs études croisées, la chicha est d'une grande toxicité et un fumeur de chicha inhale 125 fois plus de fumée (74L contre 0,6 L pour une cigarette) que lorsqu'il fume une cigarette, mais aussi 25 fois plus de goudron, 10 fois plus de monoxyde de carbone et 2,5 fois plus de nicotine. Face à ce sombre tableau, je m'interroge en tant que représentant du peuple sur les mesures que le Gouvernement a prises pour arrêter la saignée. La présente réaction constitue un cri de cœur au Président de la République et à son Gouvernement en l'occurrence à ses ministres de l'intérieur et de la sécurité publique, de la santé et du commerce afin qu'une attention particulière et urgente soit portée sur la question. Eu égard à tout ce qui précède et en vertu des prérogatives qui sont les miennes, je m'autorise à poser les questions suivantes au Gouvernement:

1- Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour éradiquer le fléau que constitue la consommation de la chicha ?
2- Est-ce qu'une autorisation préalable est requise pour la consommation de la chicha dans les bars ou discothèques ?
3- Existe-t-il des statistiques au Ministère de la santé par rapport aux affections liées à la consommation de la chicha ?

Honorable Nazaire SADO

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

30 heures aux enseignants

ANSELME AMOUSSOU de la CSA-BENIN

(la Fédération Nationale des Collectifs des Enseignants Pré-Insérés du Bénin)

Nouvelle trouvaille de la super intelligence des inventeurs des bureaux cossus de l'enseignement secondaire: Attribuer un quota horaire de 30 heures (vous avez bien lu 30 heures) aux enseignants aux mille noms (aspirants, pré insérés, bases de compétences etc..). J'ai suivi le DAC de l'enseignement secondaire justifier laborieusement cette énième incongruité de nos autorités. On refuse de leur accorder une quelconque sécurité de l'emploi. On leur dénie l'accès aux primes de rentrée et aux travaux de corrections des examens de fin d'année. Mais on est prêt à leur faire porter toute la charge des conséquences de nos actes manqués. Quel pédagogue digne du nom peut donner 30 heures (donc près de 10 CLASSES) à prendre en

charge par un seul enseignant qui plus est ASPIRANT !!! Et puis, au nom de quelle discrimination cette mesure devrait-elle concerter une certaine catégorie et pas tous les enseignants ?

Sans oublier que cela signifie non renouvellement de contrat à certains dont les heures seront couvertes par ce supplément de charges confié aux autres.

Arrêtez de martyriser les ressources humaines.

Arrêtez svp.

Anselme AMOUSSOU.

Communiqué de presse

Le bureau de la Fédération Nationale des Collectifs des Enseignants Pré-Insérés du Bénin(FéNaCEPIB) a appris avec beaucoup d'étonnement la hausse vertigineuse des

heures de cours des enseignants pré-insérés dans les établissements. Selon les informations, chaque enseignant pré- inséré devra disposer de 30 heures de cours par semaine. Une situation qui contredit, de manière flagrante et ahurissante, les ambitions exprimées par le gouvernement lui-même en ce qui concerne l'amélioration du système éducatif.

Avec un tel quota horaire, des enseignants se retrouveraient avec près d'une dizaine de classes. Ils devront donc élaborer des fiches pour ces nombreuses classes, corriger les copies (environ 600 copies au total après un devoir). Ce qui dépasse toutes les normes, à tout point de vue. Les conséquences immédiates d'une telle pratique sont la non reconduction de tous les pré-in-

sérés et l'inefficacité de ceux qui seront maintenus.

Cette décision est purement et simplement l'expression d'une intention d'asservissement des enseignants pré-insérés et conduira inéluctablement à la ruine de l'école béninoise.

Le bureau de la Fédération invite les autorités à corriger le tir en appliquant les quotas horaires selon l'arrêté en vigueur. En tout état de cause, les enseignants pré-insérés sont invités au calme et doivent rester mobilisés en observant les conduites dictées par la Fédération afin d'éviter à la corporation ce nouveau calvaire. Pour le bureau exécutif fédéral,

Les Porte-parole,
Ferdinand Sourou MISSEN-HOUN 96778577
Pierrot AKODJE-

Message des politiques pour la rentrée

Patrice Talon

Demain lundi 28 septembre 2020, c'est la rentrée scolaire 2020-2021.

En cette occasion, mon Gouvernement est heureux d'avoir, avec tous les acteurs de l'éducation nationale et tous les partenaires sociaux, pris les dispositions nécessaires pour assurer une année scolaire paisible. A ce propos, je salue les efforts consentis par les uns et les autres et compte sur l'implication de tous pour qu'en ensemble, durant les prochains mois, nous ayons une année réussie au grand bonheur de nos enfants dont l'avenir nous préoccupe tous.

Dans ce contexte marqué, comme nous le savons, par la pandémie de la Covid-19, j'exhorte particulièrement chacun à continuer d'observer les mesures de prévention et les gestes barrières.

Bonne rentrée des classes à toutes et à tous.

Parfait GOHOUN, résident de l'association La Dynamique Continue (LDC)

Message du Président de l'association La Dynamique Continue (LDC) aux écoliers, élèves et étudiants à l'occasion

de la rentrée scolaire et universitaire 2020- 2021

Mon cher frère,
Ma chère sœur,,
Mon cher ami,
Ma chère amie,

Le monde a connu une grave crise sanitaire inattendue qui sévit toujours. Malgré cette crise, le gouvernement a, avec ingéniosité, sauvé l'année scolaire écoulée, montrant ainsi son attachement à ton avenir. Cet effort soutenu des dirigeants de notre pays a été accompagné, aux prix d'énormes sacrifices par les parents et les enseignants qui ont pris les dispositions idoines pour ton année scolaire passée et pour ta nouvelle année scolaire qui démarre le lundi 28 septembre 2020.

Tu devras à ton tour te consacrer sérieusement, avec conscience et amour, aux études. C'est ton sacrifice pendant les neuf mois à venir. C'est le secret de ton succès. Je te souhaite une bonne santé et que le succès couronne tes efforts.

Parfait GOHOUN

Théophile Yarou, Ancien ministre d'Etat chargé de la défense nationale, Premier Secrétaire Exécutif National adjoint du parti FCBE

Message de Théophile Yarou, en prélude à la rentrée scolaire 2020/2021.

Chers apprenantes et apprenants !

Demain lundi 28 septembre 2020 est la date retenue pour la rentrée scolaire 2020/2021. À quelques heures de cette rentrée scolaire qui est une angoisse pour les uns, l'impatience et la joie de retrouver les camarades pour les autres, je voudrais vous souhaiter une excellente rentrée scolaire. Dans un contexte particulier de la crise sanitaire liée au coronavirus, je voudrais vous inviter au respect des gestes barrières pour éviter de faire des écoles, les foyers de contamination du virus.

Je vous invite également à suivre avec beaucoup d'attention, les explications de vos enseignants afin d'en tirer grand profit pour votre réussite à la fin de l'année.

À vos enseignants, j'adresse mes sincères félicitations et mes mots d'encouragement pour cette nouvelle rentrée scolaire qui pointe déjà à l'horizon. Je les invite à donner le meilleur d'eux même afin de vous procurer un enseignement de qualité pour un véritable essor de l'éducation dans

notre très cher et beau pays, le Bénin, car *«l'éducation est le socle de tout développement» dit-on souvent.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Théophile Yarou,

- Ancien ministre d'Etat chargé de la défense nationale
- Premier Secrétaire Exécutif National adjoint du parti FCBE

Moukaram A.M. BADAROU, ancien Préfet de l'Ouémé / Plateau

Ce lundi 28 septembre 2020, nos enfants reprennent le chemin de l'école pour le compte de l'année scolaire 2020-2021. À cette occasion, je voudrais remercier et féliciter le gouvernement, l'ensemble des acteurs sociaux ainsi que les parents d'élèves pour avoir pris des dispositions conséquentes y compris celles liées à la pandémie Covid-19.

L'éducation constitue le véritable fer de lance d'un avenir radieux et aucun sacrifice ne doit être de trop pour l'assurer à nos enfants à qui je souhaite une bonne et heureuse rentrée scolaire.

Que Dieu bénisse le Bénin.
Moukaram A.M. BADAROU

Lancement officiel du Livre « SOIGNER LES CERTITUDES »

Le livre pour la postérité (« Ce que je suis aujourd’hui, c'est grâce à ces braves femmes qui m'ont permis de démontrer mes compétences et elles sont la preuve qu'on peut partir de rien et tutoyer le sommet» dixit Reckya MADOUGOU)



La cérémonie officielle du lancement de l’ouvrage « Soigner les Certitudes » de l’ancienne ministre de Boni Yayi en collaboration avec l’écrivain béninois Stephens Akplogan a été faite à l’hôtel Golden Tulip le diplomate de Cotonou le week-end dernier avec la présence de plusieurs autorités béninoise qui ont bien voulu saluer le dévouement et l’engagement de l’auteur qui se bat pour la couche juvénile particulièrement celle des femmes qui sont souvent marginalisées. Déjà auteur du livre « Mon combat pour la parole : Les défis d’une mobilisation citoyenne pour la promotion de la gouvernance démocratique », Reckya MADOUGOU, revient sur la scène littéraire avec un nouvel ouvrage dénommé : « SOIGNER LES CERTITUDES ». Un ouvrage de près de 150 pages subdivisé en trois parties, qui relate et s’insurge contre les fausses évidences et les clichés construits pour légitimer une certaine fatalité du drame africain. Plaidant pour la formation, la citoyenneté économique, l’inclusion financière des populations,

l’autonomisation des femmes, l’entrepreneuriat, l’agriculture, et les justices sociales telles sont les thèmes de cet outil mis à la disposition de la jeunesse africaine par l’auteur. Préfacé par le président de la République du Sénégal Sem Macky Sall, adepte du libéralisme à l’inclusion sociale l’ouvrage offre aux lecteurs une grille de lecture objective des nouveaux enjeux de développement. « SOIGNER LES CERTITUDES », est un ouvrage qui invite à « tutoyer les sommets sans complexe » et brisé les mythes. Des échanges avec les jeunes et les femmes principales cibles de l’ouvrage « SOIGNER LES CERTITUDES ». Plusieurs jeunes et femmes entrepreneurs ont été invités par l’auteur pour discuter et partager leurs expériences de la vie d’entrepreneur. Pour eux rien n’est facile et voire Reckya MADOUGOU ancienne ministre du président Yayi Boni écrire un tel ouvrage avec un compatriote béninois est une initiative à saluée. Aujourd’hui nous sommes là pour lui témoigner notre gratitude pour tout ce qu’elle nous a fait



quand elle était ministre de la microfinance et de l’emploi des jeunes et des femmes. De vibrants témoignages ont été rendus à l’auteur. Succédant au pupitre, les diverses personnalités comme l’ancien président Nicéphore Soglo, Robert Dossou, Eric Houndété et autres venus apporté leurs soutiens à l’auteur ont salué la bravoure de Reckya MADOUGOU et l’ont félicité pour avoir écrire cet ouvrage pour la jeunesse africaine les invitant à brisé le mythe qui fait douter la jeunesse à prendre des risques. Selon Maître Robert Dossou Réussir aujourd’hui est important pour la jeunesse, il n’y a plus rien pour faire peur à la jeunesse et Reckya MADOUGOU a brisé cette mythe en inscrivant son nom dans les annales depuis son mouvement Touche pas à ma constitution initié il y a quelques années. Rappelons que lors de cette cérémonie de présentation du livre écrit par Reckya MADOUGOU et Stephens Akplogan une vente a été organisée pour accompagner les orphelins.



Nouveau spectacle de danse et de percussion :

Agoogbé des Pépit’Arts présenté au public



L’association « Leader Solidaire de Médédjonou » qui a mise en place la troupe de danse et de percussion Pépit’Arts a organisé le jeudi dernier à la salle Fitheb de l’ex-Ciné Voge une cérémonie de présentation du nouveau spectacle Agoogbé de la troupe de danse et de percussion Pépit’Arts après leur participation au MASA 2020.

Axé sur les percussions de la cité d’Adjara, Agoogbé, ce nouveau spectacle de la troupe de danse et de percussion Pépit’Arts. Agoogbé qui donne son nom au spectacle, désigne l’instrument de percussion appelé castagnette en langue goun. Ce spectacle montre le talent des dizaines d’enfants qui ont dé-

sormais pour passion d’égayer les populations de Médédjonou et le monde artistique béninois. En effet, les Pépit’Arts, troupe devenue professionnelle dans l’arène des troupes professionnelles du Bénin démontre chaque jour sa professionnalisation à travers les efforts consentis dans le travail. Cécile Honga, une jeune enfant de la troupe dit sa joie à y être. « Je suis content d’y être de jouer le percussion



grande professionnalisation des enfants ». « On a fait le Kaka, le Massègohoun, le Tipenti, le Akohoun et biens d’autres mais au total 7 rythmes ont été présentés au public » a dit Albert Honga, l’encadreur principal en chorégraphie et percussion. Dieudonné Tévoédjè, le promoteur des Pépit’Arts, déclare être satisfait de ce que ses pouvoirs sont devenus aujourd’hui.



I- Abonnement

| Période | Cotonou / Porto-Novo | Autres localités | Afrique/Europe/Monde |
|---------|----------------------|------------------|----------------------|
| 1 mois | 10.000 | 12.000 | 15.000 |
| 3 mois | 25.000 | 30.000 | 35.000 |
| 6 mois | 45.000 | 50.000 | 55.000 |
| 12 mois | 80.000 | 90.000 | 120.000 |

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

| Espace | Une (1) parution | Plus d'une (1) parution | Avec titre à la 'Une' |
|----------|------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 page | 150.000 | 120.000 | + 50.000 |
| 1/2 page | 75.000 | 65.000 | + 40.000 |
| 1/4 page | 40.000 | 35.000 | + 30.000 |
| 1/8 page | 30.000 | 25.000 | + 20.000 |

2- Textes proposés par la rédaction

| Espace | Une (1) parution | Plus d'une (1) parution | Avec titre à la 'Une' |
|----------|------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 page | 150.000 | 120.000 | + 50.000 |
| 1/2 page | 80.000 | 70.000 | + 40.000 |
| 1/4 page | 45.000 | 40.000 | + 30.000 |
| 1/8 page | 30.000 | 25.000 | + 20.000 |

III- Insertions publicitaires

| Espace | Une (1) parution | Plus d'une (1) parution |
|----------|------------------|-------------------------|
| 1 page | 100.000 | 80.000 |
| 1/2 page | 55.000 | 45.000 |
| 1/4 page | 30.000 | 25.000 |
| 1/8 page | 20.000 | 15.000 |

IV- Petites annonces

| Espace | Une (1) parution | Plus d'une (1) parution |
|---|----------------------------|----------------------------|
| I- EMPLOIS | 600 / ligne | 500 / ligne |
| II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...) | 900 / ligne | 600 / ligne |
| III- ANNONCES DIVERSES | 1.200 / ligne | 1.000 / ligne |
| IV- DÉCÈS | 800/ligne + 50% avec photo | 700/ligne + 50% avec photo |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Fête du sport au Bénin

Le Fndajsl et le Cnos-Ben exposent les contributions du sport au développement et la paix (Le sport est un vecteur de communication, un vecteur de diplomatie, un vecteur de rassemblement des peuples), dixit Julien Minavoa

Al'occasion de la journée internationale de la paix, le fonds national pour le développement des activités de jeunesse, de sport et de loisirs (Fndajsl) a organisé en collaboration avec le comité national olympique sportif béninois (Cnos-Ben) la fête du sport. Portée sur le thème «Le sport au service de la paix», cette commémoration a été le moment pour les deux structures de renseigner davantage les acteurs sportifs sur le rôle social du sport. C'est à travers des conférences débats tenues les 25 et 26 septembre 2020 dans la salle de conférence du palais des sports de Kouhou-nou. Lesdites conférences ont été animées par le président du Cnos Ben, Julien Minavoa, et le secrétaire général du Cnos-Ben, Fernando Hessou.

«Le sport et le développement durable», c'est le premier thème animée par les conférenciers afin de mettre les acteurs dans le bain. Et le président Julien Minavoa ayant décortiqué ce thème a insisté sur la force du sport dans le monde. «Le sport, est un facteur non seulement de développement social mais également de développement économique. Il est un vecteur de communication, un vecteur de diplomatie, un vecteur de rassemblement des peuples», a informé le président Minavoa qui ajoute «nous pouvons nous servir du sport pour pourvoir véhiculer le message de paix,

le message qui permet d'unir les peuples et d'assurer à notre pays un développement basé sur une cohésion et une unité nationale». Julien Minavoa, a en suite précisé à l'endroit des acteurs sportifs venus nombreux suivre sa communication que la journée internationale du sport au service du développement et de la paix est une célébration annuelle du pouvoir du sport comme vecteur de changement social, de développement communautaire, de paix et de compréhension.

Après la brillante présentation du président du comité national olympique sportif béninois, place a été faite le lendemain, samedi 26 septembre, à la communication animée par le Secrétaire général de la même structure, Fernando Hessou. Communiquant autour des thèmes «Le sport au service de la paix» et «les bienfaits des activités physiques et sportives», le secrétaire général du Cnos-Ben montrer que le Sport et l'activité physique sont deux éléments essentiels pour rester en forme et en bonne santé, notamment pour le renforcement du cœur et de la régulation de la tension; amélioration de la santé mentale, aide à combattre la dépression, réduit le stress, renforce le système immunitaire et surtout le sport comme vecteur de paix et de développement économique d'un pays. Directeur général

du Fndajsl, Imorou Bouraima a expliqué les motivations de la structure qu'il dirige à se mettre en collaboration avec le Cnos-Ben pour tenir cette organisation. «La paix est indispensable pour toutes sociétés, pour son développement d'une part, et d'autre part, pour son bien-être. Parce que dans un pays où il n'y a pas la paix, où on doit courir de gauche à droite, vous n'avez pas la quiétude pour non seulement vous concentrer sur le développement du pays mais également pour que vous puissiez être à l'aise dans votre pays», déclaré le DG Fndajsl qui souligne que «le fond est de façon générale engagé pour soutenir toutes les initiatives aussi bien des associations sportives que des associations civiles qui contribuent au développement du sport. Et, comme je le dis, la paix également est un facteur de développement du sport. C'est pourquoi le fond a sauté sur cette proposition du comité olympique qui a souhaité célébré cette journée aussi bien avec le monde sportif pour qu'ensemble nous puissions prononcer ce mot «paix», qui est indispensable au développement de notre nation».

Signalons que ces conférences débats ont été organisées dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la paix qui a eu lieu le 21 septembre 2020.

NBA Le béninois Rui Hachimura et sa nouvelle paire de Jordan



récemment vu les photos de sa nouvelle paire de Jordan dévoilée.

La "Warriors air Jordan 35s" est le nom de la ligne de chaussures du jeune joueur de 21 ans. Un détail intéressant de ce modèle est que le logo a été entièrement réalisé par la mère de Rui. On y voit ainsi un Samouraï, en

référence au nom de famille du basketteur. Il est rare de voir un aussi jeune joueur posséder sa propre collection de chaussures. Une autre prouesse qui montre à quel point on a pas fini d'entendre parler de Rui Hachimura. La Warriors Air Jordan 35s sortira officiellement le 21 octobre prochain.



Rui Hachimura a fait la une des tabloïds après une photo en Août dernier avec le chef de l'Etat Patrice Talon. L'occasion pour beaucoup de faire la connaissance d'un basketteur international japonais de père béninois qui évolue en NBA. Le jeune crack des Washington Wizards a

Syli national

Les 23 Guinéens sélectionnés pour les matches amicaux enfin connus

En prélude aux deux matches amicaux du Syli national de Guinée, qui se disputeront les 10 et 13 octobre prochain au Portugal, respectivement contre les Requins bleus du Cap-Vert et les Scorpions de la Gambie, le sélectionneur français de la Guinée, Didier Six, a dévoilé ce samedi 19 septembre la liste des 23 joueurs guinéens convoqués pour cette fenêtre internationale FIFA.

Dans cette liste qui enregistre l'arrivée de nouveaux joueurs, le technicien français a préféré cette fois-ci se passer des services de l'ancien capitaine du Syli national, Ibrahima Traoré, de Mohamed Yattara ou encore de Sékou Condé et d'Aboubacar Demba Camara.

Amical Bénin - Gabon

la liste de Michel Dussuyer attendu ce mardi



En prélude de la reprise des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021, les équipes du continent auront en octobre des matchs amicaux. Annoncé depuis quelques semaines, les Écureuils du Bénin affronteront bel et bien les Panthères du Gabon. Cette rencontre d'exhibition se déroulera à Lisbonne au Portugal. Michel Dussuyer communiquera sa liste des joueurs retenus ce mardi 29 Septembre 2020 au ministère des sports.

Le 11 Octobre prochain, Michel Dussuyer et ses poulians défi-

Du côté des novices, l'on note la première sélection du latéral du Horoya AC, Abou Mangue Camara, du défenseur Saïdou Bah de l'AS Saint-Etienne (France) et de l'attaquant Ibrahima Sory Bah de l'Union Saint Gilloise (Belgique). Il faut également signaler la première convocation du portier de Santoba FC de Conakry, Mohamed Camara, qui n'est autre que le fils de l'ancien gardien du Syli national, Kémo Camara. Pour rappel, ces deux matches amicaux s'inscrivent dans le cadre des préparatifs des 3ème et 4ème journées des éliminatoires de la CAN 2021, qui verront la Guinée affronter le Tchad en aller-retour au mois de novembre prochain.

Rogério APLOGAN

Politique

L'UDBN célèbre la femme militante

A l'occasion d'un symposium que les militants et militantes de l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) a décortiqué la vie militante des femmes béninoises notamment la femme militante UDBN sous le thème central << Bien-être familial et social de la femme militante politique au Bénin >>.

C'est le siège du parti à Dékoungbé que l'UDBN de Claudine Afiavi PRUDENCIO a dans la journée du samedi entretenu ses invités sur différents thèmes à savoir << Femme politique: Entre engagement militant et rôle social >> présenté par Dr Beaugard Koukpaki, << Emancipation de la femme mili-

tante: Rôle et responsabilité du parti politique >> par Dr Agbotrossou et << Autonomisation économique : Gage incontournable pour une intervention efficace de la femme en politique >> présenté par mesdames Félicienne Aguessy et Valère Idossou. Des discussions, il faut retenir que l'autonomisation de la femme est gage de développement

et de son épanouissement. Le processus d'autonomisation économique des femmes entrepris dans le pays a contribué à la mise en place d'un environnement social, juridique et économique plus propice. Il constitue un gage pour le développement et l'épanouissement de la femme politique.



Mali

la CEDEAO accompagnera la mise en œuvre effective des mesures proposées**COMMUNIQUE MISSION DE LA MEDIATION DE LA CEDEAO SUR LE MALI**

Commission de la CEDEAO
Bamako, 25 septembre 2020

1. Conformément à la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement prise lors de la réunion tenue à Accra (République du Ghana), une mission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) conduite par le Médiateur de la CEDEAO pour le Mali, S.E.M. GOODLUCK EBELE JONATHAN, ancien Président de la République Fédérale du Nigéria, a effectué une visite à Bamako du 23 au 25 septembre 2020.

2. La délégation comprenait S.E. Mme Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale de la République du Ghana, Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO et S.E.M Jean Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO. Ont également participé à la mission S.E.M. Mohamed Saleh ANNADIF, Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA et S.E.M Pierre BUYOYA, Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel.

3. L'objet de la mission était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises lors des Sommets extraordinaires des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 20 et du 28 août 2020 et du mini-Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Accra le 15 septembre 2020, dans le cadre du processus de normalisation constitutionnelle au Mali.

4. La délégation a eu des rencontres avec :

- Le Président de la transition,

Chef de l'Etat, S.E.M. Bah N'DAW ;
- Le Comité National pour le Salut du Peuple conduit par son Président, le Colonel Assimi GOITA ;
- Les Ambassadeurs des Etats membres de la CEDEAO accrédités au Mali ;

- Les Ambassadeurs des Etats membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies accrédités au Mali (Chine, Etats Unis d'Amérique, France, Grande Bretagne, Russie) élargi au Délégué permanent de l'Union Européenne au Mali, aux Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume d'Espagne au Mali.

5. La Mission rappelle que la CEDEAO est principalement concernée par la préservation de la démocratie constitutionnelle dans la sous-région et non par le soutien à des régimes quels qu'ils soient.

6. Lors de cette mission, la délégation s'est fortement préoccupée de la situation des personnalités civiles et militaires de l'ancien régime en détention depuis le 18 août 2020. La mission a également pu rencontrer l'ancien Premier Ministre Boubou CISSE. La Mission insiste sur la libération urgente de ces personnalités conformément aux décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

7. La Mission a pris acte de la nomination et de l'investiture de Monsieur Bah N'DAW en qualité de Président de la Transition. Elle le félicite chaleureusement et lui souhaite plein succès dans sa mission.

8. La Mission a rappelé l'importance et l'urgence de la nomination d'un Premier Ministre, Chef de Gou-

vernement, civil qui sera chargé de conduire, sous l'autorité du Président de la Transition, les chantiers des différentes réformes du dialogue national inclusif et de préparer les prochaines élections présidentielles et législatives.

9. La Mission a également rappelé l'importance d'obtenir la version finale et officielle de la Charte de la Transition prenant en compte les décisions issues des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, notamment :

- La dissolution du CNSP avant/après l'investiture du Président de la Transition ;

- Les responsabilités du Vice-président, chargé de la Sécurité et de la défense ;

- L'impossibilité pour le Vice-président de remplacer le Président de la transition ;

- La durée de la transition fixée à 18 mois à compter du 15 septembre 2020.

10. Concernant les sanctions et conformément aux décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement, suite à l'investiture du Président de la Transition, celles-ci seront levées lorsqu'un Premier Ministre civil sera nommé. Un rapport sur ce point sera fait au Président en exercice de la CEDEAO.

11. Le Comité de Suivi de la situation au Mali décidé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été installé. Ce Comité comprend :

- Le Médiateur de la CEDEAO au Mali, SEM Goodluck Ebele Jonathan ;

- Le Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEDEAO ;

- Le Président de la Commission de la CEDEAO ;
- Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA ;
- Le Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel ;

- Le Représentant Résident du Président de la Commission de la CEDEAO au Mali.

Le Président du Comité de suivi a désigné l'Ambassadeur de la République Fédérale du Nigéria et l'Ambassadeur de la République du Ghana au Mali pour assurer une communication effective avec le Médiateur et le Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO en leur absence.

Ce Comité de suivi travaillera en concertation avec l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour accompagner la transition au Mali.

12. Après l'installation des organes de la transition, la CEDEAO accompagnera la mise en œuvre effective des mesures proposées et demeurera saisie de la question.

13. Le Médiateur de la CEDEAO pour le Mali exprime sa gratitude ainsi que celle des membres de sa délégation aux Autorités maliennes, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour les commodités qui ont été mises à leur disposition durant leur séjour.

Fait à Bamako, le 25 septembre 2020

La Mission de Médiation.

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquo-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adruba. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



De 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées.

Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikécodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qu'il vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

dans le pays. Lolo Andoche est un exemple. Depuis plus de deux décennies, l'homme se bat au quotidien pour gagner la confiance des fans de ses collections. De la finesse dans la couture, le choix des couleurs, les designs, tout y est pour donner à chacun le goût de l'habillement.

Le créateur de mode béninois, met aussi à la disposition du public béninois et autre, un nouveau showroom spécialement de Kavno. Logé dans la vons de Fitheb (ex ciné Vog), ce showroom regorge différentes sortes et types de Kavno faits avec finesse par les artisans béninois. Il faut dire que chez Lolo Andoche, c'est la créativité et le professionnalisme. La perfection, c'est son quotidien. N'hésitez pas, un tour dans les boutiques Lolo Andoche et profiter des soldes à vous couper le souffle.

